



Province de Québec  
Municipalité de Saint-Cuthbert

## Avis public

**Est par les présentes, donné par le soussigné de la susdite municipalité que :**

Lors d'une séance ordinaire, tenue le septième jour du mois de janvier 2019, le conseil a adopté le règlement suivant :

**Règlement numéro 302 :**

**Règlement sur les taux de taxes et les compensations pour l'année 2019**

Toute personne voulant prendre connaissance de ce règlement, pourra le faire au bureau du secrétaire-trésorier, situé au 1891, rue Principale à Saint-Cuthbert. Les heures d'ouvertures du bureau sont du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h, et 13 h et 16 h 30.

**Donné à Saint-Cuthbert ce onzième jour du mois de janvier deux mille dix-neuf.**

**Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier**

---

**Certificat de publication (article 420)**

*Je, soussigné, Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Sorel-Tracy, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie, entre 9 et 18 heures le onzième jour du mois de janvier 2019, à chacun des endroits suivants, savoir : sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Cuthbert ([www.st-cuthbert.qc.ca](http://www.st-cuthbert.qc.ca)) et à l'entrée du bureau municipal*

*En foi de quoi, je donne ce certificat, ce onzième jour du mois de janvier 2019.*

**Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier**